

Requalifier et différer : deux clés pour être moins imposés

Entre autres placements fiscalement avantageux, les sociétés de placement à capital variable, aussi connues sous le nom de fonds mutuels en « catégories de société » dans le jargon financier, sont un excellent exemple d'outil décuplant le rendement après impôt des placements sans en hausser le niveau de risque.

Que sont les « catégories de société » ?

- › Créées par des compagnies de fonds mutuels
- › Sociétés de placement à capital variable offrant plusieurs catégories d'actions
- › Chaque catégorie d'actions constitue un fonds unique ayant son propre mandat de placement

Quelles sont les différences avec un placement conventionnel ?

- › Un investissement direct en obligations ou en fonds obligataire conventionnel ne permet pas d'optimiser le rendement après impôt obtenu des placements
- › Un fonds mutuel conventionnel est structuré en fiducie
- › Dans un fonds mutuel conventionnel, le détenteur de parts est imposé sur l'ensemble du revenu puisqu'il détient des unités de fiducie
- › Dans un fonds en « catégorie de société », l'investisseur reporte l'impôt jusqu'au moment où il dispose du placement puisque la société paie l'impôt et les parts croissent en valeur de capital

Quels sont les avantages fiscaux de ces structures ?

- › Contrairement à une fiducie de fonds d'investissement, les investisseurs bénéficient de la croissance composée à imposition différée jusqu'au moment où ils retirent leur placement de la structure
- › Les investisseurs décident du moment opportun de payer l'impôt sur leurs gains en capital
- › Les investisseurs peuvent détenir des fonds obligataires qui, en société de placement à capital variable, génèrent du gain en capital plutôt que du revenu d'intérêt

Investissement sur 5 ans à 4 % de rendement

		Fonds d'obligations en fiducie	Fonds comparable en catégorie de société
Après 5 ans	Investissement initial	50 000 \$	50 000 \$
	Impôt sur le revenu d'intérêt (taux marginal maximal)	5 543 \$	–
	Valeur marchande	54 837 \$	60 833 \$
	Coût de base rajusté	54 837 \$	50 000 \$
	Impôt sur le gain en capital à la disposition	–	2 892 \$
	Flux de trésorerie après impôt total	4 837 \$	7 940 \$
	Bonification du rendement après impôt (en %)		64 %

Scénario présumant :

- › que les placements sont détenus par un particulier imposé au plus haut taux marginal
- › que les distributions sont réinvesties pour une durée de 5 ans à un rendement annuel de 4 %
- › que les obligations sous-jacentes n'ont pas fluctué à la hausse ni à la baisse
- › que l'impôt est payé en vendant des unités du fonds à chaque année
- › que le fonds en société ne distribue pas de gain en capital

Les types d'investissement discutés ici ne s'adressent pas à tous les types d'investisseurs et ne devraient pas être considérés comme des recommandations de placement sans que la situation du client soit connue. Des renseignements importants sur les véhicules d'investissement dont il est question dans le présent texte devraient être lus et des conseils professionnels devraient être obtenus avant d'investir. Les opinions contenues dans ce texte reflètent celles de l'auteur. Les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles de la Financière Banque Nationale. Elles sont fondées sur notre analyse et notre interprétation de ces informations et elles ne doivent pas être interprétées comme une sollicitation ou une offre visant l'achat ou la vente des types de placements mentionnés aux présentes. Une analyse du profil d'un client désireux d'investir dans ce véhicule doit avoir lieu au préalable afin d'évaluer la convenance de tous types de produits.

Coordonnées

Vincent Cliche, CIM
 Conseiller en placement
 400 - 500, Grande-Allée Est, Québec (Québec) G1R 2J7
 418 649-2568 ■ 1 800 463-2635
www.vincentcliche.com

